AUBIGNOSC

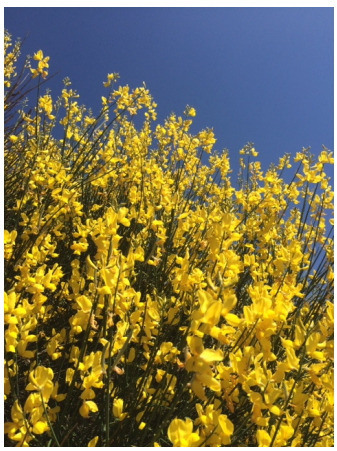

MAI 2015

BULLETIN MUNICIPAL

BULLETIN N° 71

MAI 2015

LE MOT DU MAIRE

« ENTENDEZ VOUS DANS NOS CAMPAGNES… »

Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

Depuis leurs mises en place, je ne cesse de répéter qu'un des objectifs majeurs des différentes réformes des collectivités territoriales est, à terme, à très court terme, la disparition des communes, au mépris de la volonté des citoyens pour lesquels la commune reste la collectivité à laquelle ils sont le plus attachés, celle qui génère le plus de lien social, de proximité, de démocratie directe et en particulier, les plus petites d'entre elles.

Avec la nouvelle loi en préparation, dite loi « NOTRE » (Nouvelle Organisation du Territoire de la République), c'est le coup de grâce qui est porté aux communes rurales et aux petites intercommunalités.

En effet, celle-ci prévoit entre autre :

⇒ La fixation de la taille minimale des interco. à 20 000 habitants, sans dérogation possible en dessous de 5 000 habitants (ce qui est concevable en milieu urbain mais qui est une véritable ineptie dans nos zones rurales et dans les départements très peu peuplés comme le nôtre)

⇒ L'augmentation du nombre de compétences obligatoires transférées aux intercommunautés

⇒ La réduction (puis la suppression ?) du champ d'application de l'intérêt communautaire et définition de celui-ci à la majorité simple et non plus qualifiée

⇒ Suppression de la minorité de blocage du transfert de la compétence P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) à l'Intercommunalité (disposition pourtant prévue et votée par la Majorité actuelle dans le cadre de la loi DUFLOT loi ALUR)

⇒ Possibilité pour une communauté de communes de décider à la majorité qualifiée l'UNIFICATION DES IMPOTS COMMUNAUX »

Ne doutons pas que la prochaine étape soit la possibilité de mutualiser les impôts locaux à la majorité simple, c'est-à-dire à la discrétion de la ou des communes les plus grandes de la comm.comm., compte tenu du mode de représentation.

En parallèle, la DGF (dotation globale de fonctionnement) deviendrait intercommunale, à charge pour la communauté de la répartir entre les communes selon les règles qu'elle se fixera.

Enfin, j'ai gardé le meilleur pour la fin, c'est l'amendement du groupe socialiste, voté par l'Assemblée Nationale, prévoyant que les métropoles, les communautés urbaines et les communautés de communes sont administrées par un organe délibérant élu au suffrage universel direct suivant des modalités prévues par la loi, avant le 1er janvier 2017.

Si ce texte devait être adopté en seconde lecture, cela signifierait la fin des communes.

L'Etat, incapable de se réformer et de s'appliquer ce qu'il impose aux autres, fait porter la responsabilité de la situation calamiteuse dans laquelle se trouve notre pays, aux collectivités territoriales en général, aux communes en particulier.

Permettez-moi, en quelques chiffres, de vous rappeler la répartition de la dette monstrueuse de la France telle qu'elle était estimée à la fin du 3ème trimestre 2014 :

Dette publique totale : ..... 2 014 milliards d'euros

Dont :

- ◊ Dette relevant de la sécurité sociale : 225 milliards d'euros
- ◊ Dette diverse: 44 mds d'€
- ◊ Dette relevant des Régions et Départements : 52 mds d'€
- ◊ Dette relevant des Communes et Groupements : 85 mds d'€
- ◊ Dette relevant de l'Etat : ..... 1 608 mds d'€

Malheureusement, l'effort imposé pour réduire la dette publique repose essentiellement sur les collectivités territoriales.

D'ores et déjà, l'Association des Maires de France (AMF) annonce que plus d'un millier de communes sont dans l'impossibilité d'équilibrer leur budget.

Pour ce qui nous concerne, ce fût un exercice difficile.

Nous subissons nous aussi la baisse drastique des dotations de l'Etat. Notre DGF, qui était de 44 000 € en 2013, a été ramenée à 34 000 € en 2015 et ne sera plus que de 21 000 € euros en 2017.

Par ailleurs, la partie du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) concernant les communes et pour lequel nous sommes contributeurs, qui était jusqu'à cette année prise en charge intégralement par la CCLVD (décision du conseil communautaire), ne pourra plus être supportée par celle-ci (mêmes causes, mêmes effets, grosses difficultés pour boucler le budget de la comm.comm. en 2015). Il faudra par conséquent prévoir cette charge supplémentaire pour la commune, environ 10 000 euros, à compter de 2016.

Le conseil municipal a décidé de compenser cette baisse de ressource à la fois par une réduction des frais de fonctionnement (pour 60% environ) et par une légère augmentation de la fiscalité locale (pour les 40 % restants). C'est notamment la raison pour laquelle les subventions aux associations ont été diminuées d'une manière homogène de 10 %.

Qu'en sera-t-il dans le futur si nous ne pouvons plus maîtriser le taux de nos impôts locaux et si leur évolution (certainement pas à la baisse) est décidée ailleurs que dans la commune ?

La seule bonne nouvelle à ce sujet est qu'une prise de conscience se généralise. C'était déjà le cas au niveau de l'Association des Maires Ruraux de France, véritable fer de lance de la résistance à la mise à mort des communes rurales, cela le devient au niveau de l'Association des Maires de France qui envisage d'organiser une grande manifestation pour mettre un terme aux abus commis à l'encontre des collectivités en zone rurale.

Elle aurait l'avantage d'attirer l'attention de nos concitoyens tenus dans l'ignorance des dispositions qui se trament dans leur dos et que l'on qualifie de réforme, mais également de faire prendre conscience à la presse et aux médias nationaux des difficultés et préoccupations des territoires ruraux qui rappelons-le couvrent près de 80 % de notre pays.

J'ai commencé cet édito par un vers d'un couplet de notre Hymne National; peut-être faudra t'il, à l'avenir, pour se faire entendre en entonner le refrain.

René AVINENS

« C'est dans la commune que réside la force des peuples libres »
Alexis de Tocqueville
(Homme politique français, écrivain, 1805-1859).

LA COMPTABILITE COMMUNALE

Les résultats pour l'exercice 2014 sont les suivants :

Pour le budget général :
L'excédent de fonctionnement est de :
70 181.83 €
Résultat de la section d'investissement :
- 67 690.70 €

Pour le budget annexe « eau & assainissement » :
L' excédent de fonctionnement est de :
3 396.12 €
L' excédent d'investissement est de :
173 928.19 €

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Les documents budgétaires s 'équilibrent en recettes et en dépenses .

Les montants s 'élèvent à :

Budget général

Section de fonctionnement : **366 677 €**

Section d 'investissement : **97 703.83 €**

Budget annexe eau et assainissement

Section de fonctionnement : **79 861.26 €**

Section d 'investissement : **225 767.34 €**

ETAT DE LA DETTE

Pour le budget principal :
Aucun emprunt sur le budget général.
NB : un prêt sera contracté pour compléter le financement des travaux de l'aménagement du village.

Pour le budget annexe EAU & ASSAINISSEMENT :
L'annuité de la dette est de 27 602.68 €
Capital : 8161.49 € Intérêts : 19441.19 €
soit un montant de dette par habitant de 48.43 €

FISCALITE 2015

Le conseil municipal a délibéré le 17 mars dernier et décidé, après 3 années sans majoration, d'augmenter les taxes sur les ménages ainsi qu'il suit :

TAXES	Pour info. : Taux communaux au niveau		Taux plafonds communaux pour 2014	AUBIGNOSC	
	départemental	national		2014	2015
HABITATION	18.08 %	23.95 %	59.88 %	1.39 %	1.43 %
FONCIER BATI	27.02 %	20.20 %	67.55 %	16.96 %	17.47 %
FONCIER NON BATI	64.41 %	48.53 %	161.03 %	51.25 %	52.79 %

FISCALITE ...quelques précisions

TAXES 2015	taux	Bases d'imposition prévisionnelles	Produits attendus
HABITATION	**1.43 %**	**720 000**	**10 296**
FONCIER BATI	**17.47 %**	**689 600**	**120 473**
FONCIER NON BATI	**52.79 %**	**16 000**	**8 443**

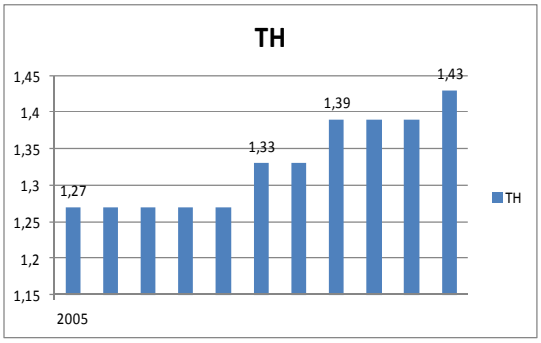

A chaque immeuble est attribuée une BASE brute. ⇧ *Taxe d'habitation de 2005 à 2015*
Le total de ces bases est communiqué chaque année par l'administration fiscale. La commune a alors une estimation du produit qu'elle va percevoir pour chacune des taxes en appliquant le taux déterminé en conseil municipal.
Ainsi, par exemple pour la **taxe d'habitation**, la totalité des bases est de 720 000 €.
En appliquant le taux voté de **1.43 %**, la recette estimée pour la commune en 2015 sera de 10 296 € pour cette part des impôts locaux.

Communes du PAYS DURANCE PROVENCE

COMMUNES	Intercommunalité	Population (dernière pop.municipale légale 2012)	Fiscalité 2015 TAUX TH	TAUX FB	TAUX FNB
Château-Arnoux-Saint-Auban	CC Moyenne Durance	5 184	10.61%	26.18%	93.31%
Les Mées	CC Moyenne Durance	3 548	6.49 %	26.38 %	79.77 %
Peyruis	CC Moyenne Durance	2 767	NC	NC	NC
Malijai	CC Moyenne Durance	1 976	8.65	26.74	91.97
Volonne	CC Moyenne Durance	1 676	9.00	20.00	66.37
Peipin	CC Lure Vançon Durance	**1 482**	10.78 %	23.87 %	104.63 %
L'Escale	CC Moyenne Durance	1 349	NC	NC	NC
Salignac	CC Lure Vançon Durance	**598**	4.80 %	11.50 %	14.59 %
Aubignosc	CC Lure Vançon Durance	**556**	1.43 %	17.47 %	52.79 %
Châteauneuf-Val-Saint-Donat	CC Lure Vançon Durance	**497**	6.08 %	8.82 %	38.59 %
Montfort	CC Lure Vançon Durance	**367**	2.28 %	15.96 %	57.15 %
Mallefougasse-Augès	CC Moyenne Durance	**286**	NC	NC	NC
Sourribes	CC Lure Vançon Durance	**177**	5.43	15.44	69.70
Ganagobie	CC Moyenne Durance	**84**	8.67 %	35.19 %	107.53 %

ELEMENTS DE FISCALITE		
TAUX	TAUX 2015 AUBIGNOSC	Taux moyens de la strate en 2013 *(*)*
Taxe d'habitation	**1.43 %**	11.71 %
Foncier bâti	**17.47 %**	15.75 %
Foncier non bâti	**52.79 %**	45.65 %

(*)- Aubignosc se situe dans la strate des communes de 500 à 2000 habs appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Libellé Associations	2014	**Vote 2015**
Comité des fêtes d'AUBIGNOSC + Subvention complémentaire Fête de la Musique	5500 €	**4950**
Gymnastique volontaire (AGVA) d'AUBIGNOSC	500 €	**450**
Société de Chasse « La Bécasse » d'AUBIGNOSC	180 €	**162**
Association d'aide à domicile « Le Temps des Cerises »	500 €	**450**
Ass. Les Restos du cœur	150 €	**135**
Association « BASIC DANSE »	500 €	**450**
Ass. le Point Rencontre / Epicerie Solidaire	150 €	**135**
Ass. Jeux & Partages	150 €	**135**
Club de l'Age d'Or	300 €	**270**
Ass. « Parlaren Lis Aup »	150 €	**135**
U.S.C.A.P.	300 €	**270**
Ass. Office Tourisme de Château-Arnoux	100 €	**90**
Fonds de solidarité pour le logement / CAF	350 €	**350**

Participations aux organismes de regroupement — Divers Syndicats

Libellé SYNDICATS	MONTANT
S.I.T.E. (Transports scolaires)	21 000 €
S.M.A.V.D. (Aménagement Vallée de la Durance)	890 €
S.M.AEP Durance Plateau d'Albion	180 €
SMSMD (Réseau éclairage public et télécom)	5800 €
ASA Canal de Château-Arnoux	60 €

PRINCIPALES DEPENSES—SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisations 2014	**prévisions 2015**
Charges à caractère général	100 205.61	**101 667**
Charges de personnel	166 872.81	**171 370**
Autres charges de gestion courante	91 039.16	**78 200**
Charges financières	1987.50	***6690***
Dotations aux provisions	4 750	**4750**
Cessions d'immobilisations	68 680	**0**

PRINCIPALES RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisations 2014	**prévisions 2015**
Produits des services, du domaine, etc	38 739.92	**45 082**
Impôts et taxes	197 649.89	**202 804**
Dotations et participations	76 756.40	**53 301**
Autres produits de gestion courante	61 141.40	**63 000**

LA COMPTABILITE COMMUNALE

TRAVAUX ENVISAGES (BUDGET PRINCIPAL)		FINANCEMENT		
Libellés	Montant HT	subventions		
		Partenaires financiers	Demandées	Obtenues (mai 2015)
Travaux qualitatifs d'aménagement de surfaces : Cheminement doux (hors Eclairage public) Zone de stationnement La Vicairie Toilettes publiques Travaux d'aménagement de sécurité (Glissières de sécurité+bordures) Ralentisseur Qr de la Vicairie		REGION (PAS) ETAT (DETR)	47463.28 € 32504.68 €	47 463 € 31 642 €
COUT TOTAL HORS TAXES	105 473	75 %		79 105 €

Sécurisation route de l'Eglise	17 250.00	Amende de police (CG 04)	5 200 €	*En attente*
Restauration & préservation du patrimoine	43 428	Parlementaires	26 057	*En attente*
TRAVAUX ENVISAGES (BUD. ANNEXE eau & assainissement)		FINANCEMENT		
Libellés	Montant HT	subventions		
		Partenaires financiers	Demandées	Obtenues (à ce jour)
TRAVAUX QUALITATIFS D'ALIMENTATION RESEAU EAU POTABLE	157 390	ETAT (20%) (DETR)	72 438 €	72 438 €
TRAVAUX RESEAU ASSAINISSEMENT (ELIMINATION EAUX PARASITES)	204 800	Conseil Général	103 657 €	*En cours*
		Agence de l'Eau	103 657 €	*En cours*
COUT TOTAL HORS TAXES	362 190 €			72 438 €

Mise en place d'un ralentisseur « route de l'Eglise »

Toilettes publiques « aire Gras »

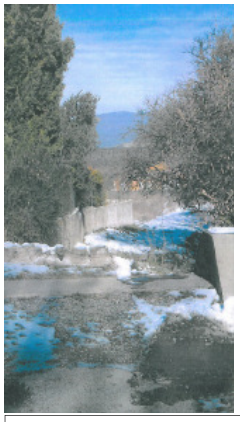

AVANT ⇧ Cheminement doux APRES ⇧ « Chemin du Vieux tilleul »

INFORMATIONS COMMUNALES

PLAN LOCAL D'URBANISME :

L'Etat ayant levé ses réserves sur la zone d'activités suite à la production des études économiques et foncières, la procédure est relancée. Prochaine étape, obtenir une dérogation au titre de l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme. Si l'accord est obtenu cette fois-ci, l'enquête publique pourrait se dérouler à la fin de l'été. Une publication dans un journal d'annonces légales en précisera la période.

Lors de l'enquête, chacun pourra venir consulter l'intégralité du dossier et transcrire sur le registre ses observations éventuelles.

PLU exécutoire fin 2015 ?

LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL

Le logement de l'école du village est remis à la location et disponible immédiatement.
Refait à neuf, T4 +, loyer 553,14 € , caution (1 mois de loyer). Se renseigner en mairie.

NB : les familles avec enfants seront privilégiées.

VENTE DE TUILES :

Rappel : la commune détient un stock de tuiles :

* Tuiles romanes silvacane, 400 pièces environ
* Tuiles canal, 700 pièces environ

(NB : pas compatibles avec les éverites)

⇒ **PRIX DE VENTE : (pièce)**
les tuiles « romane » 0.68 €
les tuiles « canal » : 0.36 €

Les personnes intéressées pourront se renseigner au secrétariat.

VOISINS VIGILANTS :

Les panneaux ont été implantés à chaque entrée de la commune.

Malheureusement, nous avons eu à déplorer un tir de balles sur le panneau positionné à l'entrée de l'Allée des Amarines.

La salle des fêtes a fait l'objet d'un cambriolage.
De nombreux objets et matériels appartenant aux associations ont été dérobés.
La mairie doit changer les deux portes détériorées.
La gendarmerie nationale est venue faire des relevés.

LES COUPES DE BOIS :

Le délai des coupes affouagères délivrées en 2013, sur le plateau des Rouvières, expire le **31 décembre 2015**.

De nouvelles coupes vont être attribuées, dans la Montagne de Lure, en 2016. **Dès l'automne 2015, tous les administrés recevront un courrier relatif à la réunion d'information** qui se tiendra en mairie.

LA VIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Communauté de Communes « LURE-VANCON-DURANCE »

LE MOT DU PRESIDENT :

Quel avenir pour notre Communauté de Communes Lure-Vançon-Durance ?

Depuis l'arrivée de PEIPIN au 1er janvier 2014, notre comm.comm. compte 3587 habitants.

Si la loi NOTRE est votée telle que projetée, ce qui sera plus que probablement le cas, la CCLVD ne pourra plus exister en l'état puisque le seuil des 5 000 habitants n'est pas atteint.

Sachant que le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale doit être parachevé par les préfets avant le 31 décembre 2015, une réflexion a été menée sur ce qui pourrait être l'avenir .

Trois perspectives d'évolution :

1. **Intégrer la communauté de communes du Sisteronnais**
2. **Intégrer la communauté de communes Moyenne Durance**
3. **Fusionner avec la communauté de communes de la Vallée du Jabron**

Ces trois E.P.C.I. sont en continuité territoriale avec la CCLVD.

Des contacts ont été pris avec chacun d'entre eux; à ce jour, rien n'a été décidé.
Toutefois, compte tenu des quelques éléments dont nous avons connaissance à ce jour, les élus de la CCLVD penchent pour un rapprochement avec la comm.comm. de la Vallée du Jabron.
En effet, nos communautés se ressemblent. Elles sont toutes deux constituées par de petites communes, ce qui garantit une répartition de chacune d'entre elles beaucoup plus équitable au sein du futur E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)
Par ailleurs, les compétences exercées respectivement sont très proches, notamment celle qui concerne le scolaire, péri-scolaire et enfance jeunesse; compétence que ni la CC. Moyenne Durance ni la CC du Sisteronnais, à notre connaissance, n'envisagent d'exercer.

Si nos amis de la vallée du Jabron le souhaitent, nous sommes prêts, pour notre part, à étudier avec eux, comment réussir notre fusion.

En cas d'échec, le plan B n'exclut aucune des autres alternatives.

René AVINENS.

LA VIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Lure-Vançon-Durance

ORDURES MENAGERES

Grâce au développement du tri sélectif,
le taux de la TEOM
(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)
a pu être encore diminué.
Il a été fixé **à 11.98 %**
au lieu des 12.38 % précédemment.
Il faut donc continuer à développer le tri sélectif :

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Taux %	13.26	12.99	12.38	12.38	11.98

CENTRE DE LOISIRS

A l'instar de l'année passée, la CCLVD organisera les centres aérés de PEIPIN et SALIGNAC. Coût pour les familles : **9.50 €** par jour/enfant (hors repas).

Période : du **06 au 31 juillet 2015**

SUBVENTIONS :

La communauté de communes subventionne également les écoles; à ce titre l'école d'Aubignosc reçoit : 4500 € pour les 3 classes élémentaires et l'école maternelle de CHATEAUNEUF : 3000 €.

Réforme des Rythmes scolaires AN II : Afin de coller au mieux (dans la mesure du possible) aux souhaits exprimés par les conseils d'école et les parents d'élèves, la CCLVD les a consultés sur l'organisation des T.A.P. à la rentrée scolaire 2015-2016.
Trois propositions étaient présentées :

⇒ 3/4 d'heures x 4 jours
⇒ 1h30 x 2 jours
⇒ 3 h x 1 jour

Lors de la réunion du 22 mai, le conseil communautaire a décidé à la majorité de retenir l'organisation à la demi-journée, soit une fois 3 heures. Pour le RPI Aubignosc Châteauneuf, ce sera le mardi après-midi. 75 % des réponses sont en faveur de la 1/2 journée.

La décision de reconduire la gratuité ou pas des T.A.P. et leurs tarifs éventuels sera débattue lors du prochain conseil communautaire du 18 juin 2015.

RYTHMES SCOLAIRES :

Mis en place à la rentrée 2014, les T.A.P. ont permis aux enfants le vendredi après-midi de découvrir plusieurs disciplines : danses, musique, théâtre.

CANTINE & GARDERIE

TARIFS :

GARDERIE : 0.80 € la demi-heure
32 € le forfait mensuel

CANTINE : 3.10 € pour un enfant
2.80 € à partir du 2ème enfant

Horaires GARDERIE
Le matin : 7h30—8h30
Le soir : 16h30—18h30

Etant donné les difficultés rencontrés par la communauté de communes pour boucler son budget de fonctionnement, il n'est pas exclu que les tarifs soient revus à la hausse, à court terme.

Fête de la MUSIQUE

.....CONCERTS & DANSES

Samedi 20 juin de 16h à 01h00

Organisée par le comité des fêtes ET Basic Danse

19h30 : Flashmob

20H -21H15 : concert de Calice

21h30—22h30 : spectacle de danse moderne Jazz

22h30– 01h00 : concert de l'homme orchestre

BASIC DANSE

COMITE DES FETES

L'association Basic Danse fait son spectacle de fin d'année le samedi 20 juin 2015 pour la fête de la musique à Aubignosc place du village.

C'est avec le comité des fêtes du village que nous avons le plaisir de nous associer chaque année depuis 5 ans pour cette soirée. De nouveaux décors sur la scène grâce à l'aide d'une bénévole , des actrices pour la première fois sur la scène pour jouer l'histoire de notre spectacle 2015, des nouveaux costumes, de la musique et des styles de danse différents et pour tout les goûts.

Vous êtes les bienvenus pour venir passer un moment de détente et de danse avec nous.

22 & 23 Août 2015 ...Fête votive

JEUX PART'ÂGE

L'association Jeux Part'Âge créée en 2011, va fêter ses 4 ans d'activités ludique le **18 Août** prochain,

Avec depuis sa création une vingtaine d'adhérents de tout horizon (Val de Durance , Digne, Mane, Gap...)et de nombreux visiteurs occasionnels, et malheureusement toujours aussi peu du village même!

Depuis l'année dernière nous recensons à chaque soirée jeu, les parties jouées et leur vainqueur, ce qui nous permet de dresser quelques chiffres pour faire un portrait de l'association;

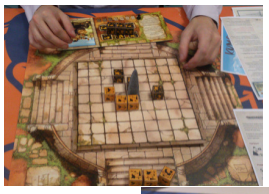

Sur l'année 2013-2014, L'association Jeux Part'Âge c'est :

* 19 soirées Jeux,
* 3 soirées communes avec des ludothèques voisines,
* 2 après-midi Jeux
* 6 jours sur des festivals du Jeu : Cannes et Toulouse
* environ 210 jeux disponibles
* 31 jeux prêtés aux adhérents
* environ 100 parties jouées dont 48 jeux différents
* et quelques prestations extérieurs, pour le centre de loisir s de Sisteron, ou encore l'amicale de la commune d'Aiglun,
* et aujourd'hui 16 soirées Jeux depuis début Septembre 2014

Le Calendrier des dates Ludiques du coin est disponible sur le site de la Ville,

Au nom de toute l'Association et de ses membres je tiens à remercier Monsieur le Maire ainsi que tout le personnel de la ville qui nous soutiennent depuis le premier jour, tant en logistique via le prêt des salles communales, que financier en subventionnant notre fonctionnement.

Grégory Brunet Président ... Pour plus d'information **Contactez moi au 06.71.65.13.94, ou par mail : jeuxpartage@gmail.com**

LA VIE DES ASSOCIATIONS...suite

PARLAREN LIS AUP

Depuis notre assemblée générale du 21 novembre 2014, l'association suit son bonhomme de chemin.
Nous avons organisé une conférence sur : "le costume dans les Basses Alpes au 19eme siècle" faite par la mestresso d'obro et cabiscolo du "Rode Osco Manosco" Madame Janino MOLLET, le 28 février 2015.
Les participants étaient très intéressés car beaucoup de questions ont été posées à notre conférencière.
Nous sommes ressortis après avoir partagé le pot de l'amitié avec énormément de détails sur les étoffes et les us et coutumes de ces belles dames du 19ème siècle.

Nous avons "relancé" une dictée en lengo nostro le 16 mai 2015 suivie d'une causerie sur "les faïences de Moustiers" qui s'est soldé par un échec total. Peut-être avons-nous mal choisi la date?
Nous referons "la dictée de Parlaren lis Aup" en 2016.
Nous organisons pour le 06 juin 2015 un voyage au Thoronet et à Gonfaron en car Payan.
Nous vous attendons nombreux.
Je vous rappelle que nous nous réunissons **tous les mardis de 17 h 30 à 19 h à l'ancienne école du Forest** d'Aubignosc, si vous voulez venir pousser la porte vous serez les bienvenus.
La Présidente, Noëla GORDE

U. S.C.A.P.

Plusieurs évènements important vont avoir lieu ou ont eu lieu concernant notre club :
- le dimanche 24 mai 2015 à 15h : match capital pour nos séniors qui ont joué une montée en division supérieure PHB
- le dimanche 14 juin 2015 à partir de 9h : Tournoi enfants U12/U13
- le samedi 20 juin 2015 à 15h : Assemblée générale du club

suivi de la fête de fin de saison : petites rencontres, concours de pétanque et apéritif dinatoire.

N'HESITEZ PAS A CONSULTER LE SITE DE LA COMMUNE

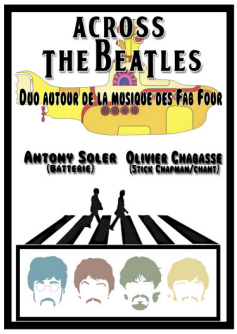

ANIMATION MUSICALE DU 31 JANVIER 2015
Proposée par la Commission culturelle communale

Absence de Marquage

Un franc succès..!!

Une soixante de personnes a assisté à la représentation donnée par Olivier CHABASSE : Stick Chapman et Chant , et Antony SOLER : Batterie. Le duo a fait l'unanimité : ...FORMIDABLE !!

THEATRE DE CHAMBRE

VENEZ NOMBREUX A LA SALLE DES FETES
LE 05 JUIN 2015 à 21 h

TARIF : 5 €

Gratuit pour les moins de 16 ans

« LES CHAUSSETTES »

Ecrit en 2007 pour Gérard Desarthes et Michel Galabru, joué par ces derniers lors de sa création.

***« LES CHAUSSETTES... »* démonte les illusions et les bassesses de comédiens au travail, la bonté et la dureté de deux êtres perdus, nécessaires l'un à l'autre pour pouvoir exister encore un peu, au moins sur une scène.**

Verdier et Brémond, comédiens jadis célèbres, tentent de monter un spectacle improbable dans un théâtre désert et froid, destiné à séduire un hypothétique producteur qui ne viendra jamais.
Verdier cherche la vérité et croit la détenir alors que ses idées de mise en scène sont tout simplement idiotes et délirantes.
Brémond, vieillard atrabilaire a une obsession : ne pas être ridicule ; mais un comédien qui a peur du ridicule est-il encore un comédien ?
Entre ces deux êtres aux antipodes vont fuser les vérités qui font mal. Dans la rencontre rugueuse de leurs solitudes amères, tel un vieux couple, entre deux piques et trois accords, ils vont se quitter, se retrouver, tenter de s'apprivoiser… Chaque scène est une répétition d'une non-répétition, pour deux hommes, violon et violoncelle.
Parviendront-ils à s'accorder ?

CCAS d'AUBIGNOSC, d'ENTREPIERRES et de SALIGNAC

Jeudi 11 Juin 2015

Journée à Marseille

Départ 08h00 de SALIGNAC puis **08h15 d'AUBIGNOSC** en direction de Marseille.

Le matin, au départ du vieux port, promenade en **petit train touristique** qui vous conduira jusqu'à **Notre Dame de la Garde**. Temps libre personnel pour découvrir ou redécouvrir la protectrice des Marseillais.
Retour au vieux port.

Déjeuner au restaurant

Menu
Apéritif avec toasts de tapenade
Méli mélo de légumes croquants marinés
Suprême de poulet duxelloise
Panacotta au lait d'amande et sauce nutella
Vin et café compris

L'après midi, **visite guidée du MuCEM**.
Le nouveau musée est un lieu majeur dédié à la découverte des civilisations méditerranéennes. Le public passe ensuite aux arcades et salles voutées cachées dans les entrailles du **fort St Jean**, monument historique du XIIème siècle. Il peut déambuler dans le nouveau jardin méditerranéen. Temps libre avant la route de retour.

Le cout réel de la journée est de 72€. Pour les habitants d'AUBIGNOSC, le CCAS a pris 37 € à sa charge.
Prix par personne : 35 €. Pour les personnes extérieures, 72€.

LE REPAS DE NOEL : En 2014, il a eu lieu à Salignac et a été très apprécié par tous. En 2015, le repas de Noël se fera à AUBIGNOSC.
Vous recevrez en temps utile les informations pour l'inscription.

VISITE DES 15 NOUVEAUX LOGEMENTS « RESIDENCE LA VICAIRIE »

Ce projet initié par la commune permettra le maintien des 3 classes à l'école et l'ouverture, peut-être d'une 4ème…, le maintien également de la boulangerie, seul commerce de proximité implanté sur le territoire.
Le 05 mars dernier, le maire et les conseillers municipaux visitent les pavillons locatifs, en présence de l'architecte Christophe WALLON. A terme, cet ensemble de 20 logements individuels proposera aux familles de 3 à 5 personnes un cadre de vie traditionnel et accessible.

15 logements locatifs en construction puis 5 villas en accession à la propriété.

Le projet consiste en la réalisation de 6 T3 en R+1, 2 T3 en RDC, 3 T4 en R+1 et 4 T2 en RDC. Un abri véhicule est accolé. Les logements locatifs seront livrés en octobre 2015.

ACCESSION A LA PROPRIETE

- De 65 à 80 m²
- Jardin cloturé de 100 à 200 m²
- Place de stationnement couverte avec annexe de rangement
- Vaste terrasse couverte
- Cuisine ouverte sur séjour
- Espace à vivre traversant et lumineux
- Volets bois traditionnels

- 1 pavillon T3 et 4 pavillons T4
- À partir de 143 000 €
- Exposition Sud et panorama exceptionnel

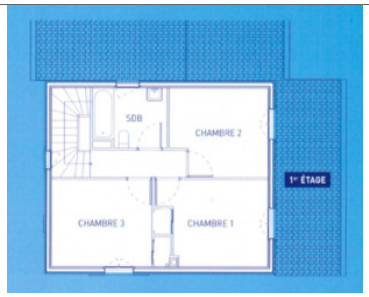

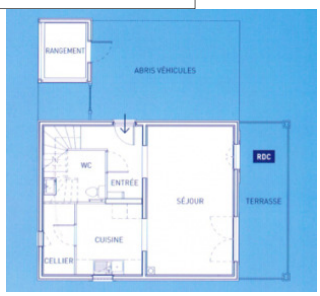

**Pour l'accession à la propriété :
contacter la société H2P
Au 04 92 36 76 23**

**Pour les locations :
les dossiers peuvent être retirés en mairie.
Pour tous renseignements, contacter la société H2P au 04 92 36 76 08**

Directeur de la publication : René AVINENS
Rédaction : René AVINENS—Rédaction et mise en page : Isabelle AILHAUD
Photographies : P. CESARINI, I. FINO, I. AILHAUD, Michel FAURE & Associations
Impression : Imprimerie Nouvelle – SISTERON
*Nous contacter = courriel : **mairie.aubignosc@wanadoo.fr***
Tél. 04 92 62 41 94— www.aubignosc04.fr